

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU DU 19 MARS 2018

Date de convocation des conseillers : 12/03/2018

Délégués présents : M. Bernard BLAIMONT, M. Daniel THOMAS, M. Guy CAMUS, Mme Elisabeth GEHIN, M. Jean Marie OUDART, Jean-Paul DOSIERE, Mme Marie-France KUBIAK, M. Cédric PATE, M. Jean-Claude BUCHELER, M. Marcel BERTAUX, M. Joseph MALCORPS, M. Alain LAMORLETTE, M. Nicolas POIRET, M. Michel PAQUET, M. Jean-Luc PETRE, M. Jacques VINCENT, M. Bernard MAIRIEN.

Absents excusés : M. Marcel LETISSIER, M. Jean-Pierre TAYOT, Mme Anne-Marie TUOT (pouvoir à M. Bernard MAIRIEN), M. Pascal MAUROY, M. Maurice JEANNELLE.

Absent non excusé :

Conseillers Départementaux et autres invités : M. Hugues MAHIEU (excusé), Mme Brigitte LOIZON (excusée), Mme Françoise JEANNELLE (excusée).

PARTIE ECHANGES ET ORIENTATIONS

1) Préparation des Commissions de secteurs et du Conseil du 11 avril 2018 :

1.1) Ordre du jour du Conseil

Ordre du jour validé mais avec report du vote du règlement intérieur des gymnases et des conventions avec les usagers (car doit être fait avec la commission d'élus qui sera mis en place au Conseil le 11/04) et également report du vote du programme d'aide aux entreprises et projets d'hébergement touristique en convention avec la Région (attente de la délibération de la Région programmée en Mai).

1.2) Préparation du Budget 2018

- Propositions validées : pas d'augmentation de la fiscalité, maintien des postes du personnel, augmentation très limitée des charges de fonctionnement courant hors indemnités, charges d'animation, de soutien aux services à la population, d'aide aux associations (portée à 50 000 €) en augmentation (+ 57 000 €), ainsi que les charges de transfert de compétence (+ 115 000 €), capacités d'autofinancement pour nouvelles opérations en réduction 972 000 € (soit - 195 000 €) ;
- Propositions de programme 2018 validées pour 610 000 €.

1.3) Gestion du personnel

- Avis favorable de principe pour embauche des 4 agents en fin de contrat aidé (4 postes en 2018) mais réunion de la commission gestion du personnel pour statuer,
- Propositions validées pour embauche de façon temporaire les agents du SIETAV pour programme 2018 avant mutation au syndicat mixte de bassin de la Meuse (EPAMA),

- Proposition validée pour 2 à 3 stagiaires et répartition d'une partie des missions du poste développement local en attente de recrutement.

1.4) Projet de programme départemental (PIG) amélioration habitat

Validation pour engagement convention d'animation avec département (participation de 16 500 €/an) et proposition d'aide de la Communauté à hauteur de 10 % en complément des aides de l'ANAH et de la Région (dotation à prévoir de l'ordre de 144 000 €/an). Faire état et simulation sur aide possible aux propriétaires dont les revenus dépassent les plafonds de l'ANAH.

1.5) Projet de programme Clim'agri

Proposition validée des 5 axes d'actions (agronomie, troupeaux, énergie, société et territoire, coordination partenariat). Le programme d'actions prioritaires sera affiné avec le retour des avis et projets des partenaires agricoles.

2) Projet de nouveaux secteurs pour développement de centrale photovoltaïque villageoise

Après le bon avancement du premier projet sur le secteur de Signy l'Abbaye et communes limitrophes, proposition validée de programmer le développement de cette action sur 3 secteurs élargis :

- Secteur 1 : Signy l'Abbaye, Chaumont Porcien, Novion-Porcien ;
- Secteur 2 : Poix-Terron, Boulzicourt, Vendresse ;
- Secteur 3 : Attigny, Tourteron, Saulces-Monclin, Lucquy.

Selon les retours en commissions de secteur un choix sera proposé au vote en Conseil pour engager en 2018 une animation sur un nouveau secteur. L'animation du troisième secteur pourra être programmée en 2019.

PARTIE DELIBERATIONS

3) Programme 2018 d'opérations pour Contrat de Ruralité

Compte tenu de la dotation limitée de 150 000 € à 200 000 € par contrat en 2018, le Bureau retient à l'unanimité les priorités suivantes :

Priorité 1 : Maison de Santé Pluridisciplinaire de Signy l'Abbaye aide sollicitée 212 000 € de crédit de ruralité (17 %) ;

Priorité 2 : Aménagement de la friche SOCOTEP à Signy l'Abbaye aide sollicitée 81 700 € de crédit contrat de ruralité (14 %)

4) Développement économique : avenant marché de travaux aménagement friche SOCOTEP

Le Bureau valide à l'unanimité les propositions de la Commission d'Appel d'Offres : avenant n°1 lot 3 charpente, toiture, bardage + 29 480 € (+19.38%) pour renforcement isolation afin de pouvoir bénéficier des aides CEE TEPCV.

5) Développement touristique

5.1) Convention 2018 avec l'office de tourisme

Le Bureau décide de reporter sa décision au Bureau de fin avril.

5.2) Avenant marché de travaux aménagement ancien relais de poste de Launois sur Vence

Le Bureau valide à l'unanimité les propositions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Avenant n°2 lot 5 Plomberie
+ 220 € pour fuite réseau AEP ;
- Avenant n°1 lot 4 Electricité
+ 10 253 € pour sonorisation de la grande halle et annexes ;
- Avenant n°5 lot 8 VRD
+ 300 € pour aménagement sol local poubelle.

6) Service à la population

6.1) Convention 2018 avec association de territoire Familles Rurales pour fonctionnement des 3 multi accueils

Le Bureau prend acte du dépassement sur le bilan des comptes 2017 de 28 305,11 € par rapport au budget prévisionnel retenu dans la convention de fonctionnement 2017. Ce dépassement est lié aux mauvaises estimations des dépenses dans le prévisionnel (prévisionnel 2017 : 711 300 € alors que le réel 2016 était de 759 027 € et que les charges de fournitures des repas et des couches étaient à prévoir en plus en 2017). Le principal problème est le recrutement de 3 contrats aidés à 20/35^{ème} pour la préparation et la gestion des repas selon les règlements sanitaires. Les 3 postes ont été créés par l'association gestionnaire sans en informer la Communauté de Communes et demander un avenant à la convention de fonctionnement au niveau financier. Par ailleurs, si ces contrats aidés n'étaient pas renouvelés par l'Etat en 2018 cela entraînerait des coûts encore supplémentaires à charge de la collectivité alors que les 20 heures hebdomadaires de travail spécifique « repas » par multi accueil apparaissent trop importantes (12 heures seraient plus justifiées).

Le Bureau décide à l'unanimité :

- La prise en charge du dépassement 2017 ramenée à 25 835,11 € (réduction de 2 470 € en accord avec l'association gestionnaire) à verser dans le cadre de la convention de fonctionnement 2018,
- la validation du budget prévisionnel 2018 avec les subventions d'équilibre suivantes : 103 000 € pour le multi accueil de Boulzicourt (réel 2017 : 97 049 €), 82 319 € pour celui de Poix-Terron (réel 2017 : 80 984 €) et 84 170 € pour celui de Saulces-Monclin (réel 2017 : 80 471 €) soit un total de 269 489 € (réel 2017 : 258 505 €) soit une augmentation de 10 984 € +4%,
- une clause spécifique dans la convention 2018 qui stipule qu'en cas de non renouvellement des contrats aidés recrutés en 2017 pour les repas, l'association gestionnaire devra faire une proposition pour qu'une maîtrise des coûts soit concertée avec la Communauté de Communes. Tout dépassement de la subvention prévisionnelle 2018 ne pourra être engagé qu'après avenant à la convention.

6.2) Pôle médical de Chaumont-Porcien : révision de la prise en charge des frais d'assainissement non collectif

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de :

- Une convention avec la pharmacie (prise en charge d'une part de 20 % des coûts),
- un avenant aux baux des professionnels pour la réduction à 4 parts de 20% des charges (1 part pour le cabinet médical, ½ part pour le cabinet podologue, ½ part pour le local infirmière, 1 part pour le cabinet kiné).

7) Aides aux associations et adhésion ADIL

7.1) Association les Musicales de Louvergny pour concerts du 10 au 18 août 2018 à Lametz et Neuvizy

Le Bureau décide à l'unanimité une aide forfaitaire de 1 313 € (comme sollicitée dans budget de 32 625 €) à verser sur présentation du bilan.

7.2) Association le Miroir pour rallye historique « tenir les Crêtes en mai 1940 » les 22 et 23 juin 2018

Le Bureau décide à l'unanimité une aide forfaitaire de 300 € (sur budget 2 370 €) à verser sur présentation du bilan.

7.3) Association « Villers en fleurs et les Loup'stics » pour jeux inter villages du 30 juin 2018 à Villers le Tourneur

Le Bureau décide à l'unanimité une aide forfaitaire de 400 € (sur budget de 2 360 €) à verser sur présentation du bilan.

7.4) Association culturelle du château de la Cassine pour son et lumière de juillet-août 2018

Le Bureau décide à l'unanimité une aide forfaitaire de 5 000 € (sur budget de 180 000 €).

7.5) Association « le soleil des Crêtes » pour création d'un café solidaire à Thin le Moutier

Dossier à l'étude dans le cadre du programme LEADER. Le Bureau décide de reporter sa décision en demandant les compléments suivants :

- Avis et participation de la commune,
- montage financier sur plusieurs années avec estimation des recettes des animations et autofinancement.

7.6) Association de sauvegarde du patrimoine de Chaumont-Porcien pour la fête des 1 500 ans de Saint Berthauld

Dossier à l'étude dans le cadre du programme LEADER. Le Bureau décide de reporter sa décision en demandant les compléments suivants :

- Budget définitif détaillé,
- montage financier approfondi.

7.7) Fonctionnement 2018 de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Le Bureau décide à l'unanimité la poursuite en 2018 d'une contribution forfaitaire de fonctionnement de 1 000 € (sur budget de 184 417 €).

8) Conventions de partenariat avec communes et intercommunalités

8.1) Convention avec Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour l'animation Natura 2000 des prairies de la Vallée de l'Aisne (2018-2020) :

Le Bureau valide à l'unanimité cette convention autorisant la Communauté de l'Argonne Ardennaise à réaliser l'animation globale y compris sur les communes du

territoire des Crêtes Préardennaises (cette convention est sans participation financière)

8.2) Convention de mandat avec la commune de Signy l'Abbaye pour la poursuite du recouvrement des redevances d'assainissement en 2018

Le Bureau la valide à l'unanimité en accord avec la commune.

8.3) Convention de mise à disposition de services pour l'entretien des réseaux et des stations de traitement d'assainissement collectif avec les communes de Poix-Terron, Vendresse, Thin le Moutier et Attigny

Le Bureau valide à l'unanimité ces conventions qui concernent la mise à disposition partielle des services techniques des communes selon les modalités suivantes :

Attigny	2 agents pour un total de 400 h/an ;
Poix-Terron	3 agents pour un total de 200 h/an ;
Thin le Moutier	1 agent pour un total de 300 h/an ;
Vendresse	2 agents pour un total de 250 h/an.

(Pour Signy l'Abbaye les 2 agents ont été transférés pour 5 heures hebdomadaires). La facturation se fera sur la base des coûts réels des agents avec un acompte de 50 % versé en juin et le solde au vu des décomptes en fin d'année.

9) Questions diverses et dossiers supplémentaires

9.1) Dossier supplémentaire : Demandes de subvention programme LEADER pour le nouveau portail internet de la Communauté de Communes

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement coût 15 000 € HT aide sollicitée LEADER 9 600 € (64%).

9.2) Dossier supplémentaire : actualisation plan de financement de la Maison de Santé de Signy l'Abbaye

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement actualisé suivant :

Coût actualisé (sur la base réduite de 4 cabinets médicaux)

1 334 132 € HT

Aides obtenus :

Etat : DETR (25%)	333 533 €
-------------------	-----------

Aides sollicitées :

- | | |
|------------------------------|-----------|
| • Etat FNADT (forfait) | 100 000 € |
| • DSIL (contrat de ruralité) | 212 000 € |
| • Région (forfait) | 200 000 € |
| • LEADER (plafond) | 50 000 € |

Emprunt	300 000 €
---------	-----------

Autofinancement	138 599 €
-----------------	-----------

9.3) Dossier supplémentaire : actualisation plan de financement programme d'animation seniors 2018 :

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement actualisé suivant :

Coût : 38 829,48 € TTC (dont augmentation charges de communication avec 2 diffusions annuelles des livrets des programmes d'animations).

Financement :	16 605 €	aide LEADER
	6 778,96 €	aide ASP (Contrat aidé)
	15 445,52 €	reste à charge